

Fédération des collèges agricoles de Madagascar



**ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DES JEUNES SORTANTS
DES COLLÈGES AGRICOLES FEKAMA**

**LA DOTATION À
L'INSTALLATION**

UN LEVIER POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE



Janvier 2019

En partenariat avec l'agri-agence





Fifata (www.fifata.org) est une organisation paysanne faîtière malgache créée en 1989, avec l'appui de Fert. Fin 2018, Fifata fédère 14 organisations régionales de producteurs, 4 unions de filières, 1 union de coopératives, soit au total environ 250 000 exploitations agricoles familiales dans 11 régions sur les 22 régions de Madagascar.

Accompagnée par Fert, Fifata a développé, dans le cadre d'organisations spécifiques, des services spécialisés pour ses membres :

- Accès au foncier et information rurale
- Approvisionnement en intrants, services de santé animale
- Financement de l'agriculture et du développement agricole
- Formation agricole : centres de formation initiale et continue
- Conseil agricole de proximité

Toutes ces organisations font partie du groupe Fifata. Les acteurs spécialisés rendent des services aux organisations de producteurs (OP) membres de Fifata, et Fifata défend, sur le plan syndical, une agriculture familiale, professionnelle compétitive et qui s'agrandit, et des services agricoles répondant aux besoins de cette agriculture.



FeKAMA est une fédération regroupant 5 collèges agricoles à Madagascar. Créée en 2014, cette fédération a pour missions d'animer et coordonner les activités des collèges agricoles et d'assurer leur représentation au niveau national. Elle accompagne les collèges dans leurs activités et en assure le suivi. Le conseil d'administration de FeKAMA est constitué d'administrateurs des cinq collèges, qui eux-mêmes sont issus des OP membres de Fifata. Son équipe est composée d'un coordinateur, et de son adjoint, une conseillère pédagogique, un responsable administratif et financier et une secrétaire.



Fert (www.fert.fr) est une agri-agence française de coopération internationale créée en 1981 par des responsables d'organisations professionnelles agricoles et diverses personnalités, préoccupés par les questions agricoles et agroalimentaires des pays en développement ou émergents.

Fert s'est donnée pour mission de contribuer à l'amélioration des économies agricoles de ces pays. En soutenant la création et la structuration d'organisations de producteurs, elle contribue à la mise en place de services durables aux membres, l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, et la sécurité alimentaire de leurs pays.

Fert intervient à Madagascar depuis 1986.

AGRICORD



Cette étude a été réalisée avec le concours financier d'AgriCord dans le cadre du programme One For All / DGIS – tâche sur l'insertion économique et professionnelle des jeunes en agriculture.

AgriCord est l'alliance internationale des agri-agences.

Sommaire

1. Pour la professionnalisation des jeunes agriculteurs malgaches	3
1.1 Depuis 2000, la mise en place de cinq collèges agricoles	3
1.2 Un nécessaire continuum formation-insertion professionnelle	4
2. La dotation : de quoi parle t-on ?.....	5
2.1 La dotation : un moyen pour concrétiser son projet	5
2.2 Une dotation octroyée à certaines conditions.....	5
2.3 Une dotation en moyens de production	6
3. Un processus en plusieurs étapes.....	7
3.1 Préselection des projets.....	7
3.2 La session d'octroi de dotation	8
3.3 Achat et livraison des biens.....	9
3.4 Le suivi par le conseiller : entre accompagnement et contrôle	9
4. Un dispositif qui a fait ses preuves	10
4.1 Des jeunes agriculteurs professionnels.....	10
4.2 La dotation : un effet levier, en particulier pour l'élevage.....	10
4.3 Un retour sur investissement de six ans	11
4.4 La dotation : un accélérateur pour l'émancipation.....	11
5. Les enseignements tirés de l'expérience Fekama	12
5.1 L'importance d'une approche par la demande et individualisée.....	12
5.2 Un impact sur le système d'exploitation à prendre en compte.....	13
5.3 Un compromis à trouver entre exigence de qualité et réalités du terrain	13
5.4 Le conseiller : un acteur central	14
5.5 Le pilotage par des élus paysans : entre nécessité et contraintes	15
5.6 Le portage du dispositif : une question de priorités	16
5.7 Vers une meilleure intégration des jeunes dans les circuits financiers	16

Annexes

Annexe 1. Demande et engagement du demandeur	18
Annexe 2. Attestation de remise de biens	20
Annexe 3. Témoignages de jeunes sortants.....	21
Annexe 4. Caractéristiques des exploitations des jeunes après dotation	23

1. Pour la professionnalisation des jeunes agriculteurs malgaches

1.1 Depuis 2000, la mise en place de cinq collèges agricoles

Au début des années 2000, face au déficit de dispositifs publics de formation initiale agricole à Madagascar, l'organisation paysanne Fifata a interpellé Fert sur la nécessité de former la relève des exploitations familiales et des leaders d'organisations paysannes. Mobilisant son réseau en France, Fert s'est alors associée au Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé¹ (CNEAP) pour accompagner Fifata dans la mise en place d'un dispositif de formation initiale pour les jeunes, filles et fils de paysans.

Ainsi ont été créés successivement cinq collèges agricoles à vocation régionale, aujourd'hui, fédérés au sein de Fekama :



Figure 1 : Localisation des cinq collèges agricoles Fekama à Madagascar (2018)

Pour Fifata, l'ambition pour ces collèges est de former des jeunes :

- capables de mettre en œuvre des techniques de production plus performantes et économiquement rentables ;
- capables de gérer leur exploitation en fonction de données économiques fiables ;
- désireux de s'engager dans leur territoire ou au sein d'organisations paysannes pour défendre une agriculture familiale, compétitive et professionnelle.

¹ Le CNEAP est un réseau français d'établissements d'enseignement agricole privés et de centres de formation vers les métiers de la nature et du vivant.

Aujourd’hui, un collège agricole, c’est :



Figure 2 : La formation dans les collèges agricoles

1.2 Un nécessaire continuum formation-insertion professionnelle

En 2009, une étude a été menée auprès des 128 jeunes ayant achevé leur formation quant à leur situation professionnelle. Les résultats indiquaient que :

- **60%** des jeunes étaient prêts à s’engager dans leur projet professionnel agricole mais des problèmes de moyens, surtout financiers et matériels, les obligaient à rester salarié dans l’exploitation familiale.
- **25%** exerçaient une activité salariée dans le domaine para-agricole pour se constituer un capital pour démarrer ultérieurement leur projet agricole.
- **15%** des jeunes n’exerçaient pas une activité agricole.

Face à ce constat de difficile concrétisation de leur projet, Fert et Fifata ont décidé de mettre en place dès 2010 un dispositif d’accompagnement à l’insertion professionnelle. Ainsi, chaque jeune formé dans les collèges bénéficie d’un accompagnement sur 3 ans, comprenant 5 volets (présentés dans la figure ci-contre).

La présente note va s’attacher à décrire en détail le **dispositif d’octroi d’une dotation** : comprendre les principales caractéristiques, partager les réalisations depuis 2009, et en tirer des enseignements sur les conditions de mise en place d’un tel dispositif.



Figure 3 : Le dispositif d’accompagnement à l’insertion professionnelle

2. La dotation : de quoi parle t-on ?

2.1 La dotation : un moyen pour concrétiser son projet

Un jeune qui débute sa vie professionnelle dispose rarement du capital nécessaire pour démarrer son projet (pas d'épargne, famille vulnérable...). Dans la majorité des cas, les jeunes sortants des collèges agricoles commencent leur activité agricole dans l'exploitation familiale, laquelle pratique souvent une agriculture traditionnelle. Leur projet consiste alors à mettre en place un nouvel atelier de production et/ou mettre en œuvre les pratiques enseignées au collège, souvent plus exigeantes en investissement et en fonctionnement. Ainsi, s'ils veulent concrétiser leur projet professionnel, les jeunes ont besoin d'investir. Le risque étant qu'ils retardent leur projet d'installation voire qu'ils quittent l'agriculture pour d'autres emplois, malgré leur formation².

À Madagascar, très peu d'institutions financières proposent un accès au crédit facilité pour les jeunes, les conditions d'accès sont difficiles : taux d'intérêts dissuasifs (2 à 3% par mois), garanties difficiles à fournir par un jeune, âge minimal requis de 21 ans.

C'est donc pour pallier ce problème que l'octroi de dotations aux jeunes sortants des collèges a été mis en place. Cette dotation (subvention) vise à faciliter la mise en application du projet professionnel du jeune dès sa sortie du collège. Elle permet au jeune de disposer des moyens nécessaires pour se lancer rapidement (actuellement, l'octroi de dotation se fait dans les 6 à 12 mois après la sortie du collège). Enfin, l'octroi d'une dotation constitue un argument incitatif pour scolariser des enfants au collège.

2.2 Une dotation octroyée à certaines conditions

La dotation n'est pas systématiquement octroyée à tout jeune sortant de la formation, mais elle est soumise à certaines conditions.

Pour le jeune :

- Obtention de l'attestation de fin de formation
- Engagement à rester en agriculture pour une durée de 3 ans minimum
- Volonté à mettre en œuvre son projet (par ex. ne pas attendre la dotation pour démarrer : préparation du sol, construction du bâtiment d'élevage, ...)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des activités (temps de travail, charges et produits liés à la production, ...)



Un jeune avec l'aide de sa famille prépare des briques pour la construction du futur bâtiment d'élevage

Pour la famille :

- Etre à jour de la contribution en riz et du paiement de l'écolage, exigés pendant toute la durée de la scolarité au collège
- S'engager à céder ou mettre à disposition du jeune un terrain (via une lettre de mise à disposition de terrain et éventuellement de biens, signée par les parents et visée par les autorités locales)
- Soutenir le jeune dans son projet (sur les plans financier, matériel, moral, main d'œuvre, ...)

Tous ces engagements sont consignés dans une convention signée entre le jeune et le collège (voir annexe 3).

² Pour plus de précision, consulter la synthèse de l'étude d'impact des dispositifs de formation et d'accompagnement des collèges agricoles de Fekama à Madagascar – Octobre 2015 - Clara Limousin et Princy Ravelonanoso (16 pages) – Disponible sur Internet : <https://www.fert.fr/etude-dimpact-des-colleges-agricoles-atelier-de-restitution-a-antananarivo/>

2.3 Une dotation en moyens de production

Il existe deux types de dotations possibles : la dotation financière et la dotation en moyens de production (matériel et/ou cheptel). Les collèges agricoles Fekama ont fait le choix de la dotation en moyens de production, afin de faciliter le suivi de la bonne utilisation de la dotation. Ce choix s'est fait en tenant compte des avantages et inconvénients suivants :

Les 	Les 
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Minimisation du risque d'utilisation pour des dépenses non liées au projet ✓ Assurance de qualité des matériels et cheptels donnés aux jeunes ✓ Possibilité d'achats groupés (moindre coût) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moindre responsabilisation des jeunes sur le choix des fournisseurs ou la comparaison entre plusieurs offres (recherche de fournisseur faite par le conseiller, ...) ✓ Pas d'implication des systèmes bancaires

Chaque jeune respectant les conditions présentées ci-dessus, peut prétendre à une dotation d'environ 800.000 Ariary (204 Euros³). Les demandes éligibles portent sur des investissements matériels :

Catégories	Exemples
Matériel agricole	Charrue, brouette, arrosoir, charrette, sarcluse, herse, balance, moto pompe, ...
Matériel et accessoires d'élevage	Mangeoire, abrevoir, pince hémostatique, ruban zoométrique, bistouri, coupe canines, ruche, enfumoir, ...
Kit sanitaire et protection des végétaux	Pulvérisateur, glacière, seringues
Cheptel	Bœufs, vaches laitières, porcs, poulets à engraisser, poules pondeuses, dindes, cannes, alevins, ...
Amélioration des bâtiments d'élevage	Matériaux pour toiture, briques, bois, ciment, grillage, ...
Autres	Batteuse d'arachide, presse à huile artisanale, bicyclette, ...

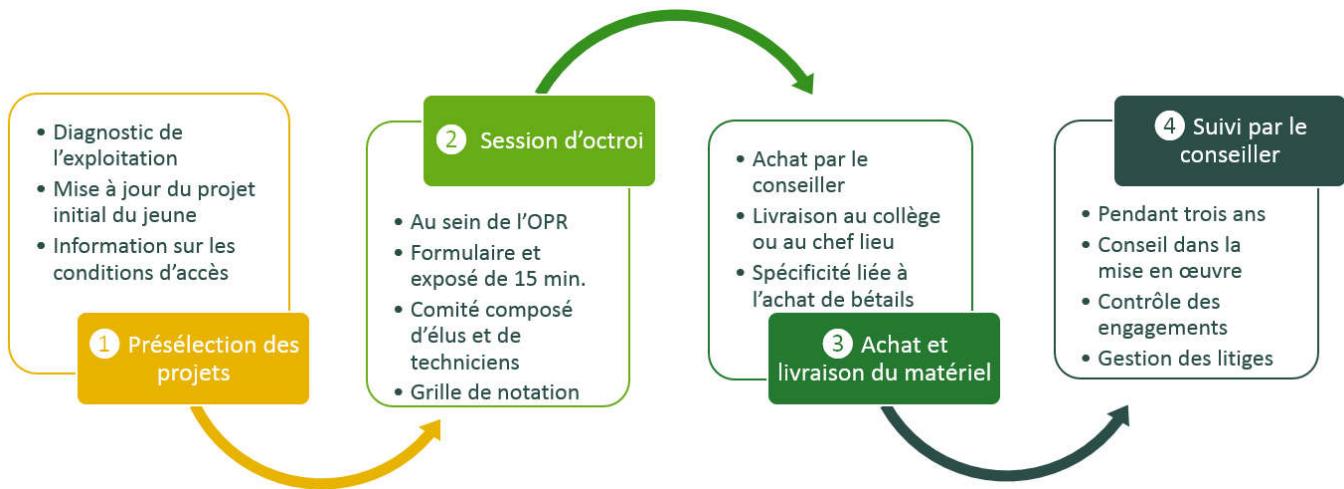
A titre d'exemple, avec 800.000 Ariary, un jeune peut être doté de 2 porcs + 1 charrue + des planches et madriers + 1 glacière et une brouette, ou 30 poulets et le matériel d'élevage y afférent, ou pour un projet rizicole d'1 charrue + 1 sarcluse + 1 pulvérisateur + 1 charrette.

Historiquement la dotation était destinée uniquement à l'acquisition de matériels en lien avec le projet du jeune (en général, le projet porte sur un atelier de production) ; les charges opérationnelles que sont les intrants (alimentation animale, semences, engrains minéraux, ...) et la rémunération de services (location du terrain, transport, main d'œuvre ...) n'étaient pas éligibles en raison de la difficulté à assurer leur contrôle et parce qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement que les jeunes doivent être capables de financer seuls à chaque cycle de production. Aujourd'hui leur prise en charge est à l'étude auprès de quelques jeunes dans différentes régions pour, à terme, une prise en charge possible, au cas par cas en fonction des besoins exprimés par les jeunes, dans un environnement favorable. De même, il est admis à présent que la demande puisse porter sur du matériel profitant plus largement à l'exploitation.

Les terrains et/ou matériels mis à disposition du projet, la main d'œuvre apportée par le jeune et sa famille, ainsi que les charges de fonctionnement non supportées par la dotation constituent l'apport personnel des bénéficiaires. Celui-ci s'ajoute à la dotation dans le plan de financement du projet.

³ Le taux de change utilisé est le taux moyen InforEuro de l'année 2018, soit 3925,69 Ariary / €

3. Un processus en plusieurs étapes



3.1 Présélection des projets

Le projet professionnel est préparé au cours des trois années de scolarité dans les collèges, par le jeune et avec l'appui de l'équipe éducative. Puis, dans les mois qui suivent la fin de la formation (fin juin), le conseiller en insertion professionnelle effectue une première visite auprès du jeune et de sa famille, dans les deux à six mois après la formation pour les nouveaux sortants et sur demande pour les sortants de promotions antérieures.

Cette mission a plusieurs objectifs :

- Réaliser un diagnostic de l'exploitation dans les mois qui suivent la fin de la scolarité, afin de vérifier la pertinence et la faisabilité du projet souhaité par le jeune. Ce diagnostic tient compte de l'environnement du projet : moyens financiers disponibles, environnement social, économique et en particulier familial (relation du jeune avec sa famille).
- Mettre à jour le projet initial du jeune : si le jeune a fait évoluer son projet depuis la fin de sa scolarité, il devra justifier de la pertinence technique et économique du nouveau projet. Le conseiller pourra alors pointer les risques et limites du projet, aiguiller le jeune ou lui laisser le temps de murir son projet.
- Informer le jeune et ses parents des conditions d'accès à la dotation, et valider ensemble les engagements réciproques.



Conseil au montage de projet pour la demande de dotation



Collaboration des parents

A l'issue de cette période, le conseiller présélectionne les jeunes prêts à présenter leur demande de dotation lors de la prochaine session d'octroi. Les critères de présélection sont la motivation du jeune, son engagement et le stade d'avancement du projet avant la dotation. Chaque membre de l'équipe technique du collège est invité à s'exprimer sur le comportement du jeune durant la formation, sa motivation, le paiement des apports en riz et écolage.

3.2 La session d'octroi de dotation

Depuis 2018, la session d'octroi a lieu au siège des Organisations Paysannes Régionales (OPR) membres de Fifata. Si ce choix engendre des surcoûts car il y a nécessité de payer pour l'hébergement des jeunes et des membres du comité d'octroi, il permet pour les jeunes de se familiariser avec les OPR et favorise l'accompagnement des jeunes par ces dernières.

La veille de la session d'octroi, les jeunes se retrouvent pour préparer leur présentation orale à l'aide d'un poster. De plus, ils doivent remplir un formulaire de demande de dotation contenant l'engagement du demandeur et un résumé technico-économique du projet.

Afin d'assurer l'objectivité dans l'étude des dossiers et de bénéficier du regard paysan, le comité d'octroi de dotation est composé d'élus paysans et de techniciens, à savoir :

- Deux représentants du conseil d'administration du collège (producteurs)
- Un élu et un technicien de l'OP régionale membre de Fifata à laquelle est rattaché le collège agricole
- Un représentant de la coordination de Fekama
- Le conseiller en insertion professionnelle du collège
- Le formateur en montage de projet du collège et deux formateurs techniques. Ce comité a bénéficié d'une formation à l'analyse de projet à sa mise en place et les élus reçoivent régulièrement des renforcements de compétences.

En général, deux sessions d'octroi sont réalisées annuellement pour chacun des collèges (en octobre-novembre, et en avril-mai), chacune permettant la présentation d'une dizaine de projets.

L'exposé du projet dure environ quinze minutes, au cours desquelles le jeune présente :

- La pertinence et la cohérence du projet au regard de son environnement,
- L'objectif et l'évolution envisagée du projet sur 3 ans,
- Les résultats technico-économiques prévisionnels,
- La maîtrise de l'itinéraire technique de l'atelier,
- Le contenu de la demande de dotation.

Il s'en suit un temps de questions-réponses avec le comité.

A l'issue de la présentation, le comité apprécie le projet selon quatre critères (voir ci-contre). La décision du comité s'appuie aussi sur l'appréciation globale faite par l'équipe du collège et le conseiller - l'exercice d'exposé oral ne permettant pas toujours de rendre compte de la qualité et la maturité du jeune et de son projet.

Dans le cas où le comité décide d'ajourner la demande de dotation, le jeune pourra présenter à nouveau sa demande lors de la prochaine session, sous réserve d'avoir pris en compte les remarques et recommandations du comité d'octroi.



Présentation orale devant le comité d'octroi



Comité d'octroi de dotation du collège d'Ambalavao

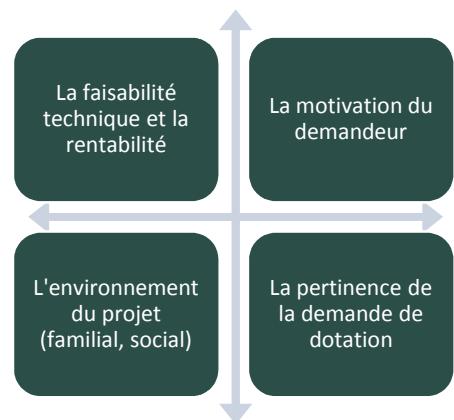


Figure 4 : Critères d'appréciation des projets

3.3 Achat et livraison des biens

Dès que la demande de dotation a été validée en comité d'octroi, le conseiller en insertion professionnelle procède lui-même à l'achat des matériels (en général dans les deux mois qui suivent la session d'octroi). Il est accompagné des jeunes demandeurs pour le choix du fournisseur.

Dans la majorité des cas, les achats de matériels agricoles se font au niveau du chef-lieu de région ou du district, afin d'avoir plus de choix et des matériels de meilleur qualité et de faire des économies d'échelle. Leur livraison se fait soit au collège, soit au chef-lieu de région.

Seul l'achat du cheptel animal se fait au niveau local, considérant l'impossibilité de transporter du bétail tel que porcs, bovins en transport collectif (taxi-brousse), et les risques d'insécurité lié au transport à pied. Cette contrainte peut ralentir la livraison du cheptel, si aucun cheptel vacciné et/ou correspondant à la demande du jeune n'est disponible localement. Dans ce cas, le jeune réceptionne directement son troupeau au lieu d'achat, en présence d'une autorité locale tierce.



Distribution des matériels agricoles au collège agricole d'Ambalavao

3.4 Le suivi par le conseiller : entre accompagnement et contrôle

Une fois le matériel réceptionné, chaque jeune est suivi pendant trois ans par le conseiller en insertion professionnelle pour le démarrage et la mise en œuvre de son projet. Le suivi est dégressif sur les trois années, à raison (en moyenne) de trois visites la première année, deux visites en deuxième année, puis une visite en troisième année. Dès leur sortie, les jeunes sont mis en relation avec les techniciens et leaders (parrains) des OP du groupe Fifata qui peuvent prendre en partie le relais de conseil-accompagnement sur le long terme.

La mission principale du conseiller est l'accompagnement du jeune dans la mise en œuvre de ses activités. Il accompagne le jeune dans l'analyse économique de ses résultats, et apporte des conseils techniques et de gestion de son exploitation. Pour ce faire, une relation de confiance doit être instaurée entre le jeune et le conseiller. Outre son rôle d'accompagnement, le conseiller assure aussi le contrôle du bon respect des engagements, notamment, dans l'utilisation de la dotation. Les élus paysans du conseil d'administration du collège ou du comité d'octroi sont aussi incités à rendre visite aux jeunes dotés afin de leur partager leur expérience et juger de l'avancement des activités.

Il existe différentes situations de litiges :

- En cas de non-respect des engagements (par exemple : non-tenue des outils d'enregistrement, inachèvement de construction du bâtiment...), des avertissements oraux (par le conseiller) ou écrits (par le comité d'octroi) sont adressés aux jeunes. Ces rappels à l'ordre concernent jusqu'à 20% des jeunes accompagnés selon les années ; dans la majorité des cas, ils suffisent à relancer le projet.
- En cas d'abandon du projet, la dotation doit être restituée. Ce cas est bien plus rare, il concerne environ 6% des jeunes.
- En cas de revente/diversion d'une partie de la dotation (par ex. l'utilisation des semences de maïs pour l'alimentation humaine), le jeune doit rembourser l'équivalent de cette part de dotation. Dans la pratique, ces deux dernières sanctions ne sont pas mises en œuvre. En effet, le remboursement en argent est compliqué à gérer.

4. Un dispositif qui a fait ses preuves

4.1 Des jeunes agriculteurs professionnels

En juin 2018, sur les 760 jeunes ayant achevé leur formation dans un des collèges agricoles Fekama depuis 2002, 661 (87%) exercent une activité agricole. Parmi ceux-ci, 641 (97%) ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller et 474 ont reçu une dotation.

Alors que depuis 2016, la quasi-totalité des jeunes sortants sont accompagnés et dotés, les sortants des premières promotions avant la mise en œuvre du dispositif (2010) et entre 2012 et 2015 (absence de financements) n'ont pas pu tous être recontactés pour bénéficier de ce dispositif.

4.2 La dotation : un effet levier, en particulier pour l'élevage

Les jeunes formés développent dans leur majorité (plus de 75%) une activité principale en élevage, et notamment en élevage porcin.

En leur octroyant du cheptel pour un premier cycle d'élevage et/ou des animaux reproducteurs, la dotation joue un véritable effet levier sur le développement des activités des jeunes. La dotation sert aussi souvent à l'achat de matériaux de construction pour un bâtiment d'élevage ; les jeunes disent que posséder un « beau » bâtiment est un facteur de motivation.

En outre, la dotation facilite la mise en œuvre de techniques innovantes ou d'ateliers plus exigeants en capital (cheptel de race améliorée, usage d'intrants, infrastructures...), tels que l'élevage intensif de porcs, qui seraient sinon inaccessibles aux jeunes pendant leurs premières années de vie professionnelle. Cette volonté de « maximiser » la valorisation de la dotation explique en partie la prépondérance des projets en élevage de porcs.

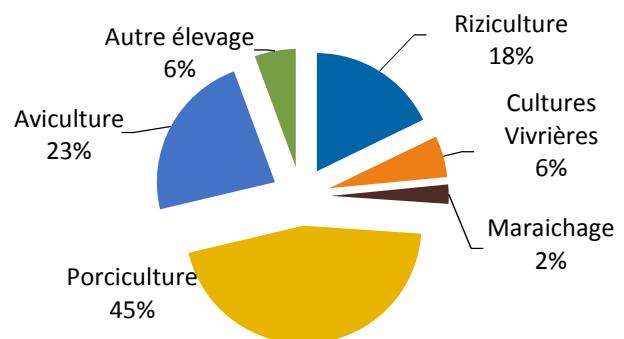
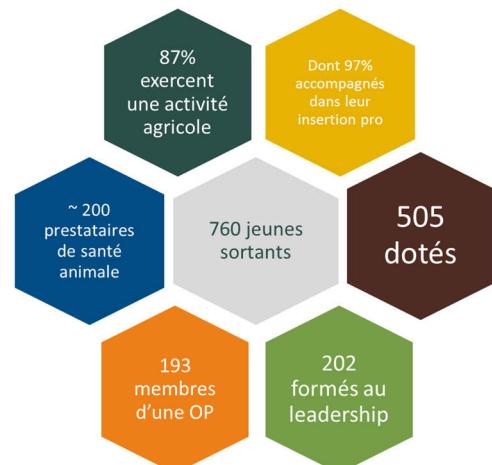


Figure 5 : Nature des projets faisant l'objet d'une demande de dotation

« J'ai démarré un premier cycle d'élevage de poulet de race locale à ma sortie du collège, je n'avais alors que 30 poulets. En février 2014, j'ai été doté de 100 poulets, une glacière pour les vaccins et des accessoires d'élevage. Grâce à cela, j'ai pu exporter mes poulets à Nosy-be (île à vocation touristique où le prix est élevé). Cet argent m'a permis d'agrandir le poulailler et d'acheter un zébu comme épargne. »



JACQUES Syllas,
sortant collège Befandriana, 2013

En contrepartie, la dotation peut inciter les jeunes à dimensionner leur activité au-delà de leurs capacités de production et à manquer de progressivité dans leur évolution. Dans le cas de l'élevage de porcs par exemple, de nombreux jeunes ont évoqué leur difficulté à fournir aux porcs de l'alimentation animale en quantité et qualité suffisantes.

4.3 Un retour sur investissement de six ans

En termes de résultats économiques, la marge brute moyenne annuelle de l'activité principale agricole par jeune formé avoisine les 765 000 Ar (199 euros) la première année post-dotation ; et elle atteint près de 1 570 000 Ar (408 euros) six ans après la dotation.

En prenant en compte qu'un jeune formé trois ans dans un collège agricole puis accompagné pendant trois ans et doté coûte environ 10 000 000 Ar (2 600 euros), et en incluant les bénéfices générés par les jeunes grâce aux activités para-agricoles qu'ils exercent (vaccinateur, paysan-formateur...), on estime que le retour sur l'investissement du continuum formation - insertion professionnelle s'opère en un peu moins de 6 ans après la dotation (Étude de l'impact économique de la formation et de l'insertion professionnelle agricole dans les collèges agricoles de Fekama à Madagascar, Ifocap, 2019).

4.4 La dotation : un accélérateur pour l'émancipation

La dotation a aussi des effets plus indirects sur la trajectoire des jeunes : il a été constaté que les jeunes dotés s'installent en moyenne plus rapidement que les jeunes n'ayant pas été formés ni dotés. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils acquièrent plus rapidement du capital pour s'émanciper de leurs parents et/ou qu'ils souhaitent devenir indépendants plus rapidement pour développer leurs activités comme ils le souhaitent et conserver pour eux et leur exploitation la totalité des revenus qu'ils dégagent via leur projet.

Par ailleurs, les jeunes filles sortant des collèges et ayant reçu une dotation sont nombreuses à affirmer qu'elles ne sont « pas pressées » de se marier et souhaitent mener leur propre projet.



L'observation de la trajectoire type des jeunes sortants a permis de distinguer deux phases :

L'insertion :

Etape presque systématique à la sortie de la formation, où le jeune retourne dans l'exploitation familiale et développe un nouvel atelier de production ou contribue à améliorer les activités de ses parents.

Durant cette phase, le jeune contribue aux travaux de l'exploitation familiale, et dispose d'un niveau d'autonomie financière limité.

L'installation :

Quand le jeune endosse le rôle de chef d'exploitation, qu'il soit marié ou non, et acquiert l'autonomie de gestion de son exploitation (il prend lui-même des décisions y afférant et gère librement les revenus dégagés).

L'installation s'opère en général entre 2 et 5 ans après la sortie du collège.

Enfin, les bénéfices de la dotation ne se limitent pas au jeune seul. En effet, lorsque celui-ci s'insère dans l'exploitation familiale, non seulement il partage ses connaissances et contribue à diffuser les innovations, mais il joint aussi ses produits agricoles et ses revenus à ceux de la famille, contribuant à l'amélioration des conditions de vie de toute la famille.

5. Les enseignements tirés de l'expérience Fekama

5.1 L'importance d'une approche par la demande et individualisée

Plutôt que d'apporter un coup de pouce financier identique et/ou restreint à une filière donnée pour chaque bénéficiaire, Fert et Fekama ont choisi d'octroyer une dotation prenant en compte les caractéristiques du jeune et de l'environnement dans lequel il s'insère, afin de servir au mieux son projet de vie.

Pour autant, selon le profil des jeunes, certaines considérations sont à prendre en compte :

- **Le statut du jeune vis-à-vis de ses parents**

La majorité des jeunes sortants des collèges démarrent leur vie professionnelle en s'insérant dans l'exploitation familiale. Ceci peut être à l'origine de plusieurs difficultés :

- Certains parents ne tiennent pas leur engagement de soutenir le jeune financièrement et moralement, ou de mettre à sa disposition terrain et matériels ;
- Il est fréquent que les revenus issus de l'atelier du jeune soient mobilisés par les parents pour la satisfaction des besoins familiaux généraux, au détriment du développement de l'atelier du jeune.

C'est pour tenter de limiter cela que les collèges ont mis en place depuis 2017 une sensibilisation à la gestion d'exploitation à destination des parents. Le conseiller joue aussi un rôle de pédagogue dans ces situations pour échanger avec les parents.



RASOAMANARIVO **Violette**,
sortante collège Amoron'i Mania,
2012

« Ma famille est vulnérable. Grâce à une dotation en cheptel et la finalisation de ma porcherie en 2013, je réussis à nourrir raisonnablement 2 truies et 16 porcelets. Mais j'ai dû être ferme avec mes parents pour qu'ils contribuent à la pérennité de cette activité au lieu d'utiliser tout de suite le bénéfice pour autre chose que l'élevage. Actuellement, j'éleve 2 truies et engrasse 4 porcs en plus de la vente des porcelets, après avoir agrandi la porcherie. »

- **La situation conjugale**

Pour les jeunes insérés, et en particulier **pour les jeunes filles**, le devenir de la dotation au moment de l'installation est à considérer. Alors que les jeunes hommes s'installent le plus souvent dans le village familial et peuvent donc continuer à valoriser les terrains et infrastructures mis en place pendant leur insertion, la majorité des jeunes filles quittent leur foyer pour aller s'installer avec leur mari. Pour éviter que les jeunes filles ne repartent de zéro à leur mariage, il a été décidé de ne plus octroyer de matériaux pour construire des bâtiments d'élevage en briques, mais de privilégier le bois, permettant le déplacement du bâtiment.

- **L'environnement social et sécuritaire**

Par ailleurs, **l'environnement social et sécuritaire** des jeunes est important à prendre en compte. Dans certaines régions comme l'ouest de Madagascar, les zébus sont recherchés par les « dahalo » (bandits). Bien que les zébus soient une force de travail très utile dans cette région aux grandes rizières, face à la recrudescence des vols de zébus chez les jeunes dotés et le risque de mise en danger de leur vie en cas d'attaque, Fekama a décidé de ne plus octroyer de zébus aux jeunes dans cette région.

5.2 Un impact sur le système d'exploitation à prendre en compte

- **Comment anticiper le premier cycle de production selon la période d'octroi des dotations ?**

A ce jour, Fekama organise deux sessions de dotation par an. Or, selon les contextes, ces périodes ne sont pas toujours pertinentes (dates de semis dépassées, période de soudure engendrant une hausse du prix des matières premières utiles notamment pour l'alimentation du troupeau, etc...). Pour éviter toute difficulté, les jeunes doivent être bien informés de la période prévisionnelle à laquelle ils recevront leur dotation et anticiper ainsi leur besoin pour le premier cycle de production.

Une alternative possible est d'autoriser la prise en charge via la dotation des charges de fonctionnement du premier cycle. Les risques liés à cette option (détournement des matières premières pour l'alimentation humaine ou la revente, pas d'anticipation du cycle suivant...) doivent être analysés au regard de la situation individuelle de chaque jeune. La nature des éléments éligibles dépend de l'objectif que l'on donne à la dotation, à savoir, être un appui à l'investissement initial et/ou un « kit de démarrage » pour le premier cycle de production ?

- **Faut-il adapter les dépenses éligibles à la dotation aux besoins 'globaux' de l'exploitation ?**

Jusqu'à présent, Fekama a choisi de limiter la dotation à l'équipement de matériels liés spécifiquement à un atelier de production. Or, un jeune qui démarre une activité agricole peut avoir des besoins plus globaux pour l'exploitation et/ou pouvant être valorisés pour des activités para-agricoles. Par exemple, une bicyclette ou une charrette sont des équipements qui facilitent la vie des jeunes dans son ensemble. La bicyclette peut être considérée comme un moyen de transport qui permet à certains jeunes d'être moins isolés... mais peut aussi devenir un 'instrument' de location ou de prestation – poussant le jeune à délaisser son exploitation pour un revenu facile.

D'autre part, les jeunes profitent généralement de la dotation pour acquérir du cheptel de race « améliorée », notamment en élevage porcin. Or, les fournisseurs de cheptel sain et de race dite améliorée sont difficiles à trouver dans les zones rurales. Les jeunes ont alors tendance à revenir à des races locales pour les cycles suivants. Une solution serait de favoriser les projets de jeunes portant sur la production de semences ou cheptel « améliorés » mais peu de jeunes s'engagent dans ces activités, pourtant rentables. Fekama relève ce fait, entre autres, avec l'appréhension à entreprendre dans une activité trop innovante, exigeante en compétences et risquée et la crainte de ne pas trouver de débouché garanti.

5.3 Un compromis à trouver entre exigence de qualité et réalités du terrain

- **Comment apprécier les compétences pour mener un projet ?**

L'ambition initiale des collèges est de former des agriculteurs professionnels, aux compétences pointues tant sur les techniques de production, la gestion d'exploitation ou en termes de savoir-être. Ceci se traduit par un niveau d'exigence élevé envers les jeunes tout au long de leur formation. A titre d'exemple, pour la présentation du projet en comité d'octroi, il est demandé aux jeunes de remplir un document projet de plusieurs pages afin d'apprécier les connaissances théoriques acquises par le jeune et sa capacité d'analyse.

Pour autant, les compétences pour mener à bien un projet ne s'apprécient pas seulement au travers des résultats académiques du jeune en formation : un élève présentant des difficultés en classe ou lors de l'oral en comité d'octroi peut s'avérer être un très bon porteur de projet. D'où la nécessité de croiser les appréciations avec celles du conseiller en insertion professionnelle qui a suivi le jeune sur son exploitation.



« Il ne faut pas juger un jeune sortant par son comportement pendant la formation. C'est pourquoi les éléments rapportés par le conseiller, tels des photos de l'exploitation ou ses comptes rendus détaillés de diagnostic, sont indispensables pour prendre la décision d'octroi ou non de la dotation ».

Mme MANANTSOA Maharavo, Directrice du collège agricole de Befandriana Nord

- **Une nécessaire rigueur financière**

De manière générale, l'octroi et le suivi de dotation doivent s'accompagner de procédures de contrôle financier, mais ces dernières ne doivent pas trop alourdir ou complexifier le dispositif.

L'utilisation de fonds publics (provenant de partenaires financiers internationaux) nécessite une certaine rigueur et le respect de procédures de gestion des transactions financières : ce qui rend l'achat des dotations très compliqué, et en particulier l'achat du cheptel. En effet, chaque achat nécessite de présenter des factures, précisant les informations des fournisseurs (numéro d'identification fiscale et statistique). Or, dans les campagnes malgaches, très peu de personnes – éleveurs, fabricants de charrettes... – sont recensées fiscalement au titre de fournisseurs. Alors, Fekama a élaboré des pièces standardisées qui donnent à minima quelques informations sur le fournisseur (nom et prénoms, adresse, contact, ...).

L'existence d'un échelon national de coordination des activités des conseillers et de centralisation des fonds permet, entre autres, un contrôle supplémentaire de l'utilisation qui est faite localement des fonds destinés aux dotations. Toutefois, le risque de détournement par le conseiller n'est jamais nul, celui-ci ayant un contact privilégié avec les jeunes duquel il peut profiter.

5.4 Le conseiller : un acteur central

- **Avant la dotation : une bonne préparation du projet**

L'appui du conseiller du collège est indispensable à la plupart des jeunes dans la maturation de leur projet : il questionne les choix du jeune au regard de son environnement et ses compétences, il analyse si les facteurs de production sont réunis pour la mise en œuvre du projet... Il aide aussi spécifiquement les jeunes à préparer leur présentation orale et remplir leur formulaire de demande.

L'expérience de Fekama a montré que certains jeunes ont des difficultés à présenter leur projet en comité d'octroi : exercice trop théorique, mauvaise expression, manque de recul et de maturité, manque de maîtrise de certains sujets ou d'arguments... Pour pallier cela, Fekama a entrepris la révision de son module de formation concernant le montage de projet.

- **Au démarrage du projet : un appui rassurant et une aide à la décision**

Les difficultés des jeunes sont aussi présentes au démarrage de la production : mise en place des itinéraires techniques, interventions sanitaires... Le passage de la formation à la pratique sur l'exploitation peut être difficile. C'est là que le conseiller joue un rôle très important via ses conseils dans le renforcement continu des compétences des jeunes. Au premier cycle de production, il est présent aux moments critiques, et aide le jeune à analyser ses résultats en fin de cycle afin de tirer les conclusions nécessaires au pilotage de son projet. Ainsi, il contribue à la formation dans l'action des jeunes.

Pour le conseiller, il est nécessaire d'être « à la pointe » des innovations techniques, en renforçant ses compétences régulièrement. Il doit pouvoir échanger avec ses pairs pour se remettre en question et bénéficier de l'expérience d'autres conseillers.

Le conseiller : un accompagnement (trop ?) indispensable qui va au-delà des aspects techniques

Les jeunes sortants sont parfois confrontés à des problèmes familiaux ou des conflits sociaux, ... et en appellent aux conseillers pour les aider à les résoudre. Ces situations dépassent en théorie la mission des conseillers, qui doivent sans cesse se poser la question de leur posture. Souvent malgré eux, les sphères professionnelle et privée/familiale étant tellement interdépendantes, les conseillers deviennent facilitateurs, informateurs et/ou intervient en médiation.

Par ailleurs, les jeunes attendent souvent des conseillers les réponses à tous leurs problèmes. Or, certains problèmes tels que l'accès au foncier, l'insécurité... ne sont pas du ressort des conseillers.

Certains jeunes ont même tendance à « se reposer » sur le conseiller pour la prise de décisions concernant leur exploitation. Or, un conseiller ne doit pas prendre les décisions à la place des jeunes, même si cela peut être tentant face à des jeunes montrant des lacunes en termes de compétences.

Plus globalement, la posture du conseiller n'est pas simple à trouver : celui-ci doit à la fois s'assurer de la bonne gestion des fonds octroyés, d'où le recours à des avertissements ou sanctions si nécessaire, et d'autre part, il est accompagnateur du jeune dans le développement de ses activités, position qui nécessite une grande confiance réciproque avec le jeune, ainsi qu'une éthique et de grandes qualités personnelles.



- **Jeunes et conseillers : une nécessaire proximité**

A ce jour, le conseiller d'insertion veille à suivre de la même manière tous les jeunes sortants ; mais la distance et l'accès à certains villages ne le permettent pas toujours, et certains jeunes se retrouvent isolés. De plus, leur dispersion géographique dans une région génère beaucoup de temps de déplacements. C'est pourquoi Fekama a instauré dès 2018 une nouvelle stratégie de recrutement des élèves du collège : ceux-ci seront recrutés dans un nombre de communes restreint par région et de façon à ce que plusieurs jeunes proches les uns des autres suivent la formation en même temps.

Les objectifs de cette nouvelle stratégie sont de i) permettre au conseiller de mieux accompagner les jeunes en « rentabilisant » un déplacement pour visiter plusieurs jeunes ; ii) favoriser l'accompagnement groupé et le partage d'expériences entre jeunes ; iii) favoriser l'émergence de projets collectifs, et notamment la mise en place de groupements d'épargne en commun. L'idéal consisterait à disposer de conseillers agricoles de proximité, basés dans les communes ; mais ce dispositif est coûteux.

5.5 Le pilotage par des élus paysans : entre nécessité et contraintes

Impliquer des élus dans le comité d'octroi de dotation est indispensable pour apporter le « *bon sens paysan* » à l'analyse des projets et apprécier la cohérence et la pertinence du projet dans le contexte local que ne peuvent connaître les techniciens du collège. Toutefois, certains élus manquent d'objectivité dans leurs jugements des projets des jeunes : soutien à un jeune de la famille ou proche, réticences face à un jeune qualifié de mauvais élève lors de la formation... La diversité des membres du comité d'octroi permet de limiter cet effet de favoritisme ou au contraire d'exclusion. Le représentant de la coordination de Fekama rappelle aussi en début de session d'octroi son objectif, l'éthique des membres du comité...

D'autre part, l'idée d'impliquer davantage les élus paysans dans le suivi des jeunes est à l'étude. Jusqu'à ce jour, le conseiller était le principal acteur de l'accompagnement des jeunes dans leurs activités et pour le contrôle de l'utilisation de la dotation. Fekama et Fifata souhaiteraient renforcer l'accompagnement par des élus paysans expérimentés, des « parrains » qui pourraient épauler les jeunes et leur partager leur expérience. Mais cette ambition se heurte à la dispersion géographique des jeunes et à la difficulté dans certaines zones de trouver des parrains (des agriculteurs engagés et motivés).

5.6 Le portage du dispositif : une question de priorités

Les collèges agricoles Fekama ont été créés à la demande de Fifata et de ses organisations paysannes régionales (OPR) membres – qui sont largement impliquées dans la gouvernance et le pilotage des collèges en tant qu'administrateur. Pourtant, lors de la mise en place du dispositif d'accompagnement et de la dotation, le choix a été fait de rattacher les conseillers aux collèges ; et non aux OPR.

A cette époque, les OPR n'étaient pas assez matures et fortes pour assurer le portage d'un conseiller et la gestion des fonds liés à la dotation ; et il paraissait important d'assurer un continuum entre formation et insertion. Il en résulte aujourd'hui qu'une faible part de jeunes sortants s'implique dans les OP régionales ou locales. A l'avenir, une des perspectives est de rattacher les conseillers aux OPR. Des essais dans deux régions (Haute Matsiatra et Alaotra Mangoro) sont actuellement menés à titre de pilote.

		Portage par le centre de formation	Portage par une OP membre de Fifata
+		<ul style="list-style-type: none">Continuum formation / insertion assuréAssurance de qualité de l'accompagnement, en phase avec les enseignements du collège	<ul style="list-style-type: none">Accompagnement dans la duréeIntégration des jeunes dans les OP (relève)Adaptation des services de l'OP aux besoins des jeunes
-		<ul style="list-style-type: none">Risque de dépendance vis-à-vis du centre de formationStructuration des jeunes en dehors des OP existantes ou rattachement à des OP d'autres réseaux	<ul style="list-style-type: none">Risque de perte de qualité du service si le conseiller est mobilisé pour d'autres tâchesMoindre contrôle de la gestion et de l'utilisation des fondsMoindre feed-back sur le devenir des jeunes pour améliorer la formation

Figure 6 : Points forts et faiblesses de chaque option de portage

Comme le montre ce schéma, le portage d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle dépend d'une part de la capacité des structures identifiées dans la gestion humaine, financière et technique et d'autre part de choix stratégiques en matière de qualité du service et d'implication des jeunes pour le développement de leur territoire.

5.7 Vers une meilleure intégration des jeunes dans les circuits financiers

Malgré l'effet levier permis par la dotation, celle-ci présente des limites :

- Elle se fait en marge des institutions financières existantes (IMF)
- Elle peut engendrer une attitude attentiste des jeunes, qui considèrent légitime qu'on les aide toujours sous forme de dotations.

Un enjeu pour Fekama est donc d'inciter les jeunes à épargner via des institutions bancaires et de favoriser les collaborations avec les Institutions de Micro-Finance/banques, en plaident pour des outils financiers mieux adaptés au public jeune. Une piste de réflexion peut être de coupler la dotation à une épargne : le jeune reçoit une première tranche de dotation au démarrage de son projet. Il est ensuite incité à mettre régulièrement de côté de l'argent sous forme d'épargne. Une fois que le niveau d'épargne a atteint un montant prédéfini préalablement, le jeune reçoit une 2^{ème} tranche de dotation, qui, ajoutée à l'épargne réalisée par le jeune, peut lui permettre par exemple de franchir le cap de son installation ou de développer ses activités.

Conclusion

Le dispositif d'accompagnement à l'insertion mis en place par Fekama est un dispositif évolutif et souple qui permet de lever un certain nombre de difficultés qui pèsent sur les jeunes sortis des collèges agricoles, notamment la disponibilité de financements permettant de démarrer l'activité agricole. Conçu grâce à une implication et une responsabilité des élus très importantes, il veille à être en adéquation constante aux réalités paysannes.

Au sein de ce dispositif, la dotation en moyens de production possède un fort effet levier sur le projet des jeunes, à condition qu'elle s'accompagne d'un soutien technique par un conseiller. Celui-ci joue en effet un rôle central dans le dispositif : il doit constamment se poser la question de sa posture vis-à-vis du jeune, assurer conjointement un accompagnement – ce qui nécessite une relation de confiance forte – et un suivi/contrôle de l'utilisation de la dotation... son engagement dépasse souvent la simple obligation professionnelle.

En prolongement de la formation reçue au collège, ce dispositif d'accompagnement constitue selon Fekama une clé de réussite pour l'insertion des jeunes : c'est l'idée de continuum formation–insertion.

Après près de 10 années d'expérience prouvant la pertinence de ce type de dispositif, Fekama s'interroge sur la pérennité de ces services pour les jeunes : aujourd'hui financés par l'intermédiaire de bailleurs internationaux, qu'en sera-t-il demain ? Alors que la tendance est à la recherche de financements endogènes et/ou pérennes pour l'insertion des jeunes, Fekama et Fifata sont convaincues qu'un coup de pouce financier « gratuit » est très pertinent et efficace pour la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes et plaident en ce sens auprès des partenaires techniques et financiers.

Au niveau de l'état malgache, les réflexions visent à créer un dispositif pérenne d'accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle. Dans ces réflexions, la question du rôle et des engagements respectifs de la profession et de l'Etat pour insérer et installer des jeunes dans l'agriculture est cruciale. Les pouvoirs publics doivent être les acteurs-clés pour créer un environnement favorable à l'essor des exploitations agricoles d'une nouvelle génération d'agriculteurs professionnels.

Le groupe Fifata n'attend pas pour avancer : des actions pilotes ont été lancées pour tenter d'accompagner de façon plus globale et pérenne les jeunes : formation des jeunes au leadership, parrainage entre jeunes et élus expérimentés, développement des services à destination des jeunes par les organisations paysannes régionales... Celles-ci montrent la volonté de préparer durablement la relève des exploitations agricoles et des leaders paysans au sein du groupe Fifata : **“laisser la place aux jeunes”**.

Annexe 1. Demande et engagement du demandeur

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DOTATION Fédération des Collèges Agricoles Fifata-Fert à Madagascar (Fekama)	
Partie réservée au Conseiller :	
Numéro ou code demande: _____	Date de réception : ___/___/___

Nom:

Prénoms :

Date et lieu de naissance : ___/___/___ à

Collège Agricole de : Rang de la promotion : Année de sortie :

Adresse actuelle (village, Fkt, Commune, District) :

Cohabite avec les parents : OUI/NON, si non, préciser l'adresse des parents:

Téléphone :

a) Lieu d'implantation du projet :

b) Avec qui le jeune met-il en œuvre son projet (avec les parents, son conjoint, salarié ou lui seul) :

c) A propos de l'exploitation :

Intitulé du projet :

Superficie exploitée ou taille :

Technique utilisée :

Durée du cycle (mois) : Nombre de cycles par an

Rendement estimé :

Marges brutes prévues :

Autres activités agricoles :

Je demande à bénéficier de :

- octroi de la dotation pour le démarrage de mon projet agricole qui peut être cofinancé par Fert et avec ou sans d'autres partenaires qui seront à communiquer.

Désignation	Qté	U	PU (Ar)	Montant (Ar)

La présente demande est arrêtée à la somme de (en lettre et chiffres)

Je déclare

- envisager de m'installer en qualité de chef d'exploitation,
- ne pas avoir bénéficié des aides d'installation de même type.

Je reconnaiss :

- avoir élaboré le plan de développement de mon installation ci-jointe sous ma propre responsabilité.

Je m'engage, sous réserve de l'attribution des aides (dotation) :

- à ne pas vendre et ne pas céder les biens objet de la présente demande ;
- à utiliser les biens et à les entretenir correctement.

Je m'engage, en fonction de ma situation :

- exercer une activité professionnelle en qualité de chef d'exploitation agricole et conserver l'investissement objet de la dotation pour un usage raisonnable de 3 ans à compter du ____/____/____
- à exercer le métier d'agriculteur à titre principal et à mettre en œuvre mon projet ;
- à permettre le suivi régulier de mon activité agricole par le conseiller du collège pendant une durée de 3 ans ;
- à accepter les visites de contrôle des autres membres du comité d'octroi pendant une durée de 3 ans ;
- à partager mes réussites (technico-économique) aux autres jeunes sous forme de visite échange ou témoignage, d'accueillir des visiteurs ;
- à partager mes compétences pour aider les autres paysans voisins intéressés.

J'atteste sur l'honneur :

- que j'ai pris connaissance des points de contrôle ;
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je suis informé(e) que :

- en cas de non-respect de l'une de ces clauses ou de non concrétisation de mon projet professionnel, Fert, par le biais de comité d'octroi de dotation pourra retirer le bien au bénéficiaire ou exiger son remboursement.

Fait à _____ le ____/____/____

Signature du Demandeur

Visa et validation des Parents

Annexe 2. Attestation de remise de biens

ATTESTATION DE REMISE DE BIENS/.... /.....

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes sortis des collèges agricoles FIFATA / FERT,
Suivant la décision du comité d'octroi réuni en date du / au collège agricole de objet du
procès-verbal,
FERT remet à Mr/Mlle

(Préciser le nom, prénoms et n° CIN du jeune) les biens suivant pour faciliter la concrétisation de son projet agricole :

Fait à le

(En 3 exemplaires originaux dont 1 version malagasy pour le jeune)

Si vous êtes satisfait, veuillez réinscrire en minuscule la mention suivante :

« Lu, validé et reçu »

Noms, prénoms et signature

Le Bénéficiaire

Le Conseiller

Le Directeur

Annexe 3. Témoignages de jeunes sortants

REHASIMANANJARA Gilbert **Edith**,
30 ans, marié,
sortant du collège de Befandriana en 2007

« Je suis fier du paysan que je suis devenu »



« Je suis sorti du collège en juin 2007 après 3 ans de formation. Après un emploi de vulgarisateur en 2008, j'ai été salarié d'un cabinet vétérinaire dans la région Sofia, en tant que vaccinateur et prestataire de santé animale (castration, traitements, etc.), grâce aux compétences acquises au collège.

Cet emploi m'a permis d'épargner, mais je n'étais pas satisfait du bénéfice qu'il me procurait. J'étais convaincu que je pourrais gagner mieux en pratiquant l'agriculture. C'est pourquoi j'ai démissionné de ce poste en 2012, et j'ai décidé de démarrer une activité agricole, en me concentrant sur la riziculture améliorée, technique enseignée au collège.

J'ai alors été informé par le conseiller du collège de l'existence d'un dispositif d'accompagnement. Grâce à ce dispositif, j'ai reçu une paire de zébus de trait et une charrue lors de la session d'octroi en février 2013, ce qui a grandement facilité la mise en œuvre des techniques de riziculture améliorée. Après ma 1^{ère} récolte, j'ai eu suffisamment d'argent pour acheter 2 ha de rizières pour sécuriser mon exploitation. Grâce ensuite aux bons résultats de mon activité rizicole, j'ai pu investir dans l'achat de porcs, production très rentable dans la région.

En 2014, j'avais comme objectif d'acheter une machine à décortiquer. Deux ans après, grâce à mes économies et mes bénéfices agricoles, j'ai pu acheter la machine, que j'utilise non seulement pour mes porcs, ce qui me permet de sécuriser mon approvisionnement en son de riz, mais aussi pour les paysans voisins, ce qui constitue une source de revenu supplémentaire pour moi. Mon futur projet sera d'acheter un motoculteur.



Après avoir suivi la formation en leadership (FLP) en 2014, j'ai rejoint FFTS (fédération régionale des organisations paysannes membres de Fifata). Cette formation m'a fait prendre conscience de l'intérêt d'adhérer à cette OP pour bénéficier des services qu'elle propose : santé animale, commercialisation et accompagnement technique. Grâce à mes compétences techniques et de leadership, j'ai convaincu les éleveurs de porcs voisins de recourir aux pratiques de santé animale (vaccination, traitement...).

Grâce à l'association que nous avons formée, nous faisons de l'approvisionnement et de la vente groupés, ce qui nous permet de nous approvisionner à coût réduit et de mieux valoriser nos produits sur le marché. Je suis de plus un paysan-relais de FFTS et secrétaire de l'union de filière élevage porcs de FFTS. En juin 2014, j'ai participé pour la 1^{ère} fois à la rencontre entre les jeunes du district d'Antsohihy, et au regroupement régional à Befandriana. J'y suis élu représentant des jeunes sortants dans le comité paysan (conseil d'administration du collège). J'ai ainsi pu participer au regroupement inter régional à Ambalavao en juillet 2014.

Ce regroupement s'est conclu par l'assemblée générale constitutive de Fekama, la fédération des collèges agricoles, à laquelle ont participé 4 jeunes sortants de chaque collège. Lors de l'élection des membres du conseil d'administration de Fekama, j'ai eu la chance d'y être élu représentant des jeunes sortants. »

Rakotonanahary Nandrasana Heritiana **Ferlando**,
26 ans, père de 2 enfants,
sortant au collège de Bezezika en juin 2011

« La dotation m'a vraiment permis de développer mes activités »

« J'ai choisi comme projet la riziculture améliorée. C'est-à-dire le repiquage de jeunes plants en ligne, avec sarclage au moins 2 fois, apport de fertilisation, et un rendement attendu d'au moins de 4t/ha.



Au début, mes parents m'ont donné une somme de 200.000Ar (environ 60 euros) comme fond de départ. Cet argent m'a permis de louer une rizièrre de 45 ares.

J'ai été doté en zébus par le collège en 2013. En plus, j'ai bénéficié d'une subvention en matériel agricole : charrue, herse, sarcluse, charrette et engrais, grâce à un partenariat entre le collège agricole de Bezezika et le Fonds Régional de Développement Rural (FRDA) du Menabe.

Grâce à cela, j'arrive à cultiver une superficie de 2ha dont la grande partie est en location. La récolte de cette année m'a permis de reconstruire ma maison et de changer le toit en tôle, de louer une rizièrre de 0,9 ha pour les 3 prochains cycles (contre 1 cycle habituellement).

Autre source de revenu : en labourant le terrain des paysans voisins (prestation), je gagne de 200.000 à 300.000Ar/cycle (soit de 60 à 90 euros/cycle). Cet argent assure les besoins journaliers de ma famille. Je fais aussi de l'élevage à cycle court (porc et volaille).

Actuellement, j'ai un statut social respecté, je suis capable d'aider mes parents, d'assurer la scolarisation de mes fils et mes frères/sœur, de payer un bouvier. Je suis membre d'une association paysanne adhérant à une structure régionale membre de Fifata sur l'élevage de poulet. Mon futur projet est d'acheter une rizièrre. »

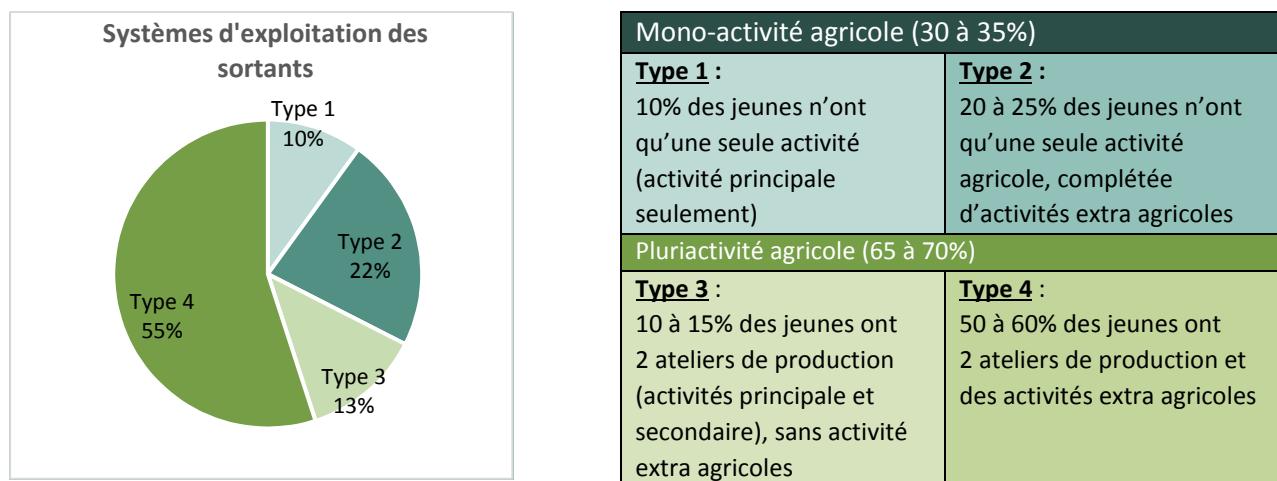


Ferlando, dans sa rizièrre

Annexe 4. Caractéristiques des exploitations des jeunes après dotation

Les jeunes démarrent le plus généralement avec une seule activité dite principale (leur choix en tant que projet de dotation), et ils développent ensuite progressivement d'autres activités complémentaires ou qui deviendront leur principale source de revenu.

Le tableau ci-dessous récapitule les grands systèmes d'exploitation mis en œuvre par les sortants des collèges agricoles



Activités culturelles en activité principale

25% des jeunes sortants pratiquent les cultures végétales comme activité principale

	Caractéristiques et remarques
1. Riziculture	Régions Menabe et Haute-Matsiatra, superficie de 0,5 à 1,5ha, rendement : 3-4t/ha
2. Maraîchage et tubercules	Maraîchage diversifié ou spécialisation pomme de terre, oignon, haricot...
3. Culture d'arachide	1 à 2 ha sur bas fond (régions Menabe et Sofia), rendement 0,9 à 1,5t/ha, vendue avec gousse de 900 à 1 000Ar/kg
4. Autres	Culture de vanille dans l'est de la région Sofia

Riziculture :

Les techniques de riziculture enseignées au collège se différencient de la riziculture traditionnelle par un repiquage en ligne et plus précoce des jeunes plants, un apport de fertilisation mieux contrôlé, un sarclage régulier et une maîtrise de l'eau. Certes plus exigeantes en capital et en travail, les rendements attendus peuvent atteindre 4t/ha en moyenne, contre 2t/ha en moyenne avec les techniques traditionnelles. 70% des jeunes choisissant la riziculture comme activité principale sont issus de la région du Menabe, où les conditions sont propices à cette activité : présence d'un barrage et de canaux d'irrigation, relief de plaine, climat chaud toute l'année. La surface moyenne varie selon la région : 20 ares sur les hauts plateaux contre 0,5 à 1,5ha dans les régions Sofia et Menabe.

Maraîchage :

Le maraîchage constitue souvent une activité secondaire de l'exploitation. Seulement 4% des sortants ont choisi cette production comme activité principale. Ceux-ci habitent à proximité du chef-lieu de district, point focal de la commercialisation des produits et bassin de consommation majeur.

Activités d'élevage en activité principale

75% des jeunes sortants pratiquent l'élevage comme activité principale

Elevage (75%)	Caractéristiques et remarques
1. Elevage porc, dont :	
engraissement	2 à 6 têtes/cycle et 3 cycles/an avec une marge de 80 000 à 150 000Ar/tête. Porcs vendus entre 75 et 100kg, après 4 mois d'élevage
reproduction	2 truies maximum de race croisée ou améliorée, avec ou sans verrat, 5 à 10 porcelets/mise bas et une marge de 20 000Ar/porcelet; 2 cycles/an
naissance-engraissement	Vente d'une partie des porcelets pour permettre l'engraissement des autres
2. Aviculture, dont :	
poulet de race locale	50 à 100 têtes, vendues à l'âge de 7 mois avec une marge de 3 000Ar/tête
poule pondeuse	30 à 50 têtes, marge de 2 000 à 3 000Ar/jr
canard	50 à 100 têtes, 4 mois d'élevage, marge de 5 000Ar/tête
dinde	20 têtes et 2 cycles/an, semi-extensif et engrissement en 3 mois, marge de 20 000 à 25 000Ar/tête
3. Autres	élevage bovin lait ou bovin viande, rizi-pisciculture, apiculture

Elevage porcin :

Pour l'activité de reproduction, les jeunes utilisent des truies de race sélectionnée ou mixte. Le poids des porcs à la vente varie de 75 à 100kg de poids vif, et le prix de vente est d'environ 4 000Ar/kg de poids vif. Le collecteur de la grande ville la plus proche vient chercher les porcs jusqu'au chef-lieu de la commune le jour du marché.

Aviculture :

Plus rustique que le poulet de chair de race améliorée, le poulet de race locale est devenu une source de revenu importante pour les paysans surtout sur les hauts plateaux de Madagascar (Haute Matsiatra et Amoron'i Mania) où la superficie par exploitant est très limitée. Alors que l'élevage semi-extensif de poulet est assez accessible, l'élevage de poules pondeuses exige des moyens financiers conséquents (notamment pour l'alimentation animale), et une conduite rigoureuse.

Pisciculture :

Vu le coût prohibitif de construction d'un bassin, la rizi-pisciculture est devenue une pratique répandue, surtout dans les hauts plateaux. Cette activité, faiblement exigeante en capital et en travail, apporte un complément de revenu à la production de riz familiale.



ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DES JEUNES SORTANTS DES COLLÈGES AGRICOLES FEKAMA

LA DOTATION À L'INSTALLATION UN LEVIER POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

Fekama - Février 2019 – Crédit photos : Fekama / Fert – Agence Tam-tam



Fekama
Fédération des collèges agricoles de Madagascar
Résidence Sociale d'Antsirabe
101 ANTSIRABE - MADAGASCAR
Tél : +261 33 375 40 30
accueil.fekama@gmail.com

*Fekama est une organisation
membre du groupe*

